

**Présents** : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L - Grenier G — L De Marchi - Amri D – Moreau C – Besse M – Lesage M – Stadelmann S – Coco A – Leroy J – Tessier A

**Excusés** : Bonnaud F – J.F Boulesteix

**Secrétaire de séance** : Séverine STADELMANN

### **1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 juin 2021 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 08 juin 2021 après observations et corrections des deux points ci-dessous :

Point 3 - France-Relance (aide aux cantines scolaires) : Un dispositif de soutien financier de l'Etat vise à aider des petites communes à investir dans leur service de restauration scolaire. Pour en bénéficier, il faut percevoir la dotation de solidarité rurale. La commune de Janailhac, éligible à la DSR, va en faire la demande et une convention sera signée avec la commune de St-Priest-Ligoure dans le cadre de la mise en commun des équipements.

Point 8 - Réorganisation des services : il est précisé que 7 personnes ont été nommées au groupe de travail afin de réorganiser les services. Sur les 6 personnes mentionnées au précédent compte rendu, il convient d'associer Éliane MAZABRAUD à cette commission.

### **2 – Tarifs Cantine - Garderie et facturation navettes pour les « hors commune » :**

- Le maire indique que les tarifs de la cantine scolaire doivent être revus pour l'année scolaire 2021/2022 et fait la proposition suivante afin que les tarifs fixés pour les 3 communes du RPI soient identiques :

Elèves	2.65 €
Adultes	4.20 € (avec réservation obligatoire)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer ces tarifs.

- Il a été décidé, en accord avec les communes du RPI, de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire (1,50€ le matin et 1,50€ le soir).
- Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de continuer à prendre en charge le coût de la navette pour tous les enfants y compris les enfants « hors commune ».

### **3 – Présentation du projet de centrale photovoltaïque par le porteur de projet (Groupe ReneSola Power) :**

M. SUIRE Benjamin du groupe ReneSola Power a présenté le projet pour une éventuelle implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Janailhac.

Un échange constructif entre le porteur de projet et les élus fût engagé.

À l'issue des discussions, le conseil municipal a souhaité prendre le temps de la réflexion et devrait délibérer pour ce projet au cours des prochains mois.

### **4 – Choix des entreprises pour mise en place d'une cuve de récupération d'eau pluviale :**

Le maire rappelle que, par délibération n°2020/49 en date du 21 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de la mise en place d'une cuve de stockage avec filtre afin de récupérer les eaux de pluie de bâtiments communaux.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements avant de prendre une décision et demande une réactualisation des devis avant de choisir les entreprises.

Ce point sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.